





# VERS UNE AMELIORATION DURABLE DE LA GOUVERNANCE DU SECTEUR DE LA PECHE ARTISANALE EN AFRIQUE

Rapport de l'Atelier

Sur

## Les Droits de la Femme et les Réformes de la Pêche en Afrique

Tenu à Nouakchott, Mauritanie Du 06 au 08 Mars 2016

















## Sommaire

Acronymes	2
Introduction	3
I-Atelier sur les Droits de la Femme et la Réforme de la Politique des pêches en Afrique	4
1.1. Cérémonie officielle d'ouverture	4
1.2. Déroulement des travaux	9
<ol> <li>1.2.1. Présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier par Monsieur Aboubacar Sidibé du Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)</li> </ol>	9
1.2.2. Cadre Politique et la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture de la Pêche et de la Pêche e	
1.2.3 Les Droits des Femmes dans la Pêche par Micheline Somplehi DION, Coordonnatrice des femmes de la CAOPA	15
1.2.4. Interventions des déléguées des Pays	17
1.2.5. La politique Publique de Financement dans le secteur de la pêche artisanal en Mauritanie par Mr. Lamine CAMARA, Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Études	
II-Restitution de la première session des travaux de groupes : Accès aux Ressour financières pour les femmes dans la pêche	
2.1. Présentation d'expériences de programmes concernant les femmes	30
2.2. Accès aux Ressources non-financières pour les femmes dans la pêche- Bure Interafricain des Ressources Animales L'Union africaine (UA-BIRA)	
III-Restitution de la Deuxième session des travaux de groupes : Accès aux Ressources non financières pour les femmes dans la pêche	32
3.1. Concertation pour la célébration de la journée internationale de la femme en 2017	36
3.2. Clôture de l'atelier	36
VI-Célébration de la Journée Internationale de la femme	37
4.1. Déroulement de la Cérémonie	37
4.2. Déclaration de Nouakchott	40
ANNEXE	42

## **Acronymes**

AMP: Aire Marine Protégée

CAMFA: Conférence des Ministres africains chargés de la Pêche et de l'Aquaculture

CAOPA: Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche Artisanale

FAO: Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture

**FNP**: Fédération Nationale de Pêche –Section Pêche artisanale

**ONG**: Organisation non Gouvernementale

PDDAA: Programme détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique

REJOPRAO: Réseau des journalistes pour une pêche responsable en Afrique de l'Ouest

**SMCP**: Société Mauritanienne de la Commercialisation de Poissons

**UA-BIRA**: Bureau interafricain des ressources animales

**UE**: Union Européenne

WFF: Fonds mondial pour la nature

**ZEE** : zone économique exclusive

#### Introduction

Le Bureau Interafricain des Ressources Animales de l'Union Africaine (UA-BIRA) et la Confédération Africaine des Organisations Professionnelles de Pêche artisanale (CAOPA) en collaboration avec la Fédération Nationale de Pêche (FNP) — Section Pêche Artisanale de la Mauritanie et le Gouvernement de la République Islamique de la Mauritanie ont organisé du 5 au 8 Mars 2016 à Nouakchott, un atelier portant sur le thème «Droits de la Femme et la Réforme des Pêches en Afrique», et la Journée internationale de la Femme pour les actrices professionnelles du secteur de la pêche et de l'aquaculture, membres de la CAOPA et d'autres organisations du continent.

L'atelier s'inscrit d'une part, dans le cadre de la vulgarisation et de mise en œuvre du Cadre Politique et de Stratégie de Réforme Pêches et de l'Aquaculture en Afrique adopté par le vingt troisième Sommet des Chefs d'États et de Gouvernements africains à Malabo, Guinée Équatoriale, en Juin 2014 ; et d'autre part, dans le cadre d'identifier et de répertorier les principaux problèmes que les femmes, actrices du sous-secteur de la pêche artisanale font face dans l'exercice correcte de leurs activités et leur plein épanouissement, notamment à travers le respect de leurs droits fondamentaux que leur confèrent tant les conventions internationales y afférents que le Cadre de la Politique de Réforme Africaine de la Pêche et de l'aquaculture.

L'Afrique est un des continents où le secteur de la pêche joue un rôle déterminant sur les aspects concernant la création d'emplois, la lutte contre la pauvreté, la sécurité alimentaire et nutritionnelle des populations, principalement le sous-secteur de la pêche artisanale qui, au plan mondial vient en deuxième position après l'Asie.

En effet, pour une population africaine estimée d'environ un (1) Milliard d'habitants, 200 à 300 millions vivent des activités liées directement et indirectement à la pêche et à l'aquaculture dont une forte proportion de femmes estimée par la FAO à plus de quinze pour cent (15%) dans la pêche de capture maritime et pouvant atteindre quatre-vingt-dix (90%) dans la pêche continentale.

A cet égard, il est mondialement reconnu que le secteur de la Pêche et l'aquaculture est un maillon important de développement aux plans économique et social de par sa contribution significative aux aspects suscités et en général pour les populations à qui, les produits halieutiques et aquacoles constituent pour la grande majorité de la population africaine, surtout les plus démunies, la principale source de protéines d'origine animale.

La place et le rôle des femmes dans le sous-secteur de la pêche artisanale en Afrique sont prépondérants en ce sens qu'on les trouve dans toute la chaîne de valeur depuis la capture jusqu'à la commercialisation des produits halieutiques et aquacoles. Mais malgré leur contribution importante aux économies locales, nationales voire même au niveau international et le rôle social qu'elles jouent au sein de leurs communautés et ménages, les femmes sont toujours marginalisées dans la politique de gestion des pêches définies par les États et éprouvent beaucoup de difficultés dans l'exercice de leur métier. Ces difficultés sont relatives notamment à

l'accès à la ressource, aux services financiers adaptés à leurs activités et à la commercialisation de leurs produits.

Pour ces raisons, les Chefs d'Etats et de Gouvernements d'Afrique, veulent à travers cette Réforme changer de paradigme dans la gestion de ce secteur stratégique en vue de lui donner une nouvelle orientation et une nouvelle dynamique en améliorant son mode de gestion pour tirer le maximum des opportunités qu'il recèle.

Une autre particularité de la Réforme est qu'elle met un accent particulier sur les femmes travailleuses du sous-secteur en protégeant leurs droits, ce, en adéquation avec les « Nouvelles Directives Volontaires pour assurer une Pêche Artisanale Durable » de la FAO.

Le choix du thème ainsi que le moment choisi pour la tenue de cet atelier ne sont pas fortuits. En effet, l'Union Africaine a déclaré l'année 2016 « Année Africaine des droits de l'Homme avec un accent particulier sur le droit des femmes », et la célébration de la «Journée Internationale de la Femme » est une bonne opportunité pour inviter les femmes du sous-secteur de la pêche artisanale du continent africain, pour échanger sur la problématique du thème et identifier des actions pertinentes qui peuvent être mises en œuvre pour une meilleure prise en compte de leurs droits en vue de renforcer leur contribution au développement économique et social du continent.

Cette amélioration de la condition des femmes passe notamment par la facilitation de leur accès aux ressources foncières, halieutiques, aux marchés et à des sources de financement adaptées à leurs activités ainsi qu'à des infrastructures et équipements qui permettent d'améliorer leur condition de travail, la valorisation de leurs produits en vue d'en tirer de meilleurs revenus et améliorer leur condition d'existence et celles de leurs familles.

## Journée du 06 Mars

I- Atelier sur les Droits de la Femme et la Réforme de la Politique des pêches en Afrique.

#### 1.1. Cérémonie officielle d'ouverture

La cérémonie officielle d'ouverture de l'atelier était présidée par Monsieur Nany Ould Chrougha, Ministre mauritanien des Pêches et de l'Économie Maritime, Madame la Ministre en charge des Affaires sociales, de l'Enfance et de la Famille, Madame Fatimetou Mint Abdelmalick, Mairesse de la Commune de Tevragh-Zeina, le Directeur des Pêches, les Représentants du Bureau interafricain des ressources animales de l'Union africaine (BIRA-UA), les membres du Bureau Exécutif de la CAOPA ainsi que quelques déléguées de pays membres de cette Confédération, des organisations professionnelles de pêche artisanale affiliées à la Fédération Nationale de la Pêche de la Mauritanie (FNP).

Ont également pris part à cette cérémonie, les représentants des ONG intervenant dans le secteur des pêches en Mauritanie, les partenaires stratégiques de la

**CAOPA** notamment **Pain pour le Monde** de la République d'Allemagne, le **REJOPRAO**, ainsi que les représentantes d'une cinquantaine de pays d'Afrique.

Des allocutions ont été respectivement prononcées par les personnalités officielles. Il s'agit respectivement de :

## Madame Fatimetou Mint Abdelmalick Mairesse de la commune de Tevragh-Zeina :

Madame la Mairesse a d'abord souhaité la bienvenue à tous les participants à Nouakchott et félicité toutes les femmes à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme. Elle souligne à cet égard le bienfondé de cette journée qui donne l'occasion de magnifier le rôle important de la femme dans le développement économique et social de nos pays.

En ce qui concerne l'atelier, elle se dit réconfortée par le thème qui est accès sur les droits de la femme, pour lesquelles, la réforme de la politique de la pêche et de l'aquaculture en Afrique met un accent particulier. A cet égard, elle a invité les participants à réfléchir sur comment intégrer l'effort et le travail de la femme dans le développement qui répondent aussi bien aux besoins de sa famille que pour la valorisation de sa personne.

Pour Madame la Mairesse, la connaissance et la prise en compte de ces éléments fondamentaux sont le gage d'un développement inclusif et durable de nos économies en général et de celle du secteur de la pêche et de l'aquaculture en particulier qui occupe un nombre important de femmes dans les pays africains.

## • Monsieur Sid Amed ABEID Président de la CAOPA et de la FNP :

Le Président de la CAOPA a souhaité la bienvenue à tous les participants et exprimé sa satisfaction pour la tenue de cet atelier en Mauritanie. Il a souligné en l'occurrence l'importance du secteur de la pêche dans le pays. Le sous-secteur de la pêche artisanale qui est de loin le plus important est le premier contributeur dans la création de richesses de l'économie nationale et également à l'amélioration des conditions de vie des populations, particulièrement, des acteurs de la pêche artisanale.

Au nom de tous les participants et participantes il a remercié les autorités Mauritaniennes d'avoir autorisées et facilitées la tenue de cet atelier et a exprimé la reconnaissance de la CAOPA et de tous les acteurs de la pêche pour les efforts accomplis par le Président de la République Mohamed Ould Abdel Aziz pour la promotion et l'intégration des femmes Mauritaniennes dans toutes les activités économiques, sociales, culturelles et politiques et aussi pour les actions concrètes réalisées lors de son mandat à la Présidence de l'Union Africaine particulièrement le rôle qu'il a joué pour l'adaptation du Cadre Politique et de la Stratégie de Réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Il a également magnifié le partenariat fécond de la CAOPA avec l'Union Africaine illustrée par la tenue de cet atelier. Il s'est félicité du thème portant sur les Droits de l'Homme qui est consacré à cette année 2016 par l'Union Africaine et qui est un

aspect fondamental de la Stratégie de Réforme de la Politique de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique adopté par les Chefs d'États et de Gouvernements.

Il a noté que cet atelier est une occasion importante permettant aux femmes africaines actives dans le secteur de la pêche de réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour accéder et jouir de leurs droits légitimes.

S'agissant du thème dont l'accent est mis particulièrement sur les droits de la femme, il estime qu'il est opportun, pertinent et vient à son heure vu la place et le rôle que jouent les femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Il a également profité de cette occasion pour rendre un vibrant hommage aux femmes de la pêche artisanale qui sont au cœur de toutes les activités du secteur, présentes à toutes les étapes de la filière de la pêche artisanale et qui réalisent un travail gigantesque.

Pour Monsieur Sid Amed ABEID « Ce rôle essentiel que les femmes jouent dans le secteur de la pêche et dans l'économie de nos pays nécessite de réfléchir sur les mécanismes de réalisation de leurs droits aussi bien au niveau de l'accès aux ressources halieutiques, à l'information, au développement de leurs capacités, à l'accès à un financement adaptable à leurs activités, qu'à leur participation effective aux prises de décisions, etc.». Il a indiqué que « protéger et promouvoir leurs droits, c'est promouvoir les droits de toute une communauté » et que « Notre devoir est d'aider nos sœurs, nos femmes, nos filles à devenir de véritables actrices économiques et sociaux, en fin d'être en mesure de bien assumer leur rôle dans le secteur ».

C'est pourquoi dira-t-il que la CAOPA a proposé la proclamation d'une « *Année Africaine de la pêche artisanale* » et que cette demande a déjà obtenu le soutien de plusieurs Ministres en charge des Pêches, des Institutions Régionales et internationales. Il a profité de cette occasion pour demander à l'UA d'inscrire cette proposition à la prochaine conférence des Ministres de la Pêche (CAMFA) pour être portée au sommet des Chefs d'État.

Pour terminer, il a remercié les partenaires de la CAOPA qui les ont toujours accompagné et qui ont participé effectivement pour la bonne tenue de cet atelier et souhaite que les conclusions qui seront issus des travaux soient un levier sur lesquelles nos décideurs politiques se baseront pour bien mener la politique de protection et de promotion des droits des femmes dans la pêche, et particulièrement celles du secteur artisanal et a souhaité un bon déroulement des travaux.

## Monsieur Aboubacar SIDIBE (UA-BIRA) :

Dans son allocution, Monsieur Sidibé a rappelé que l'Union Africaine a déclaré 2016 « Année des Droits de l'Homme avec un accent particulier sur les Droits de la femme ». Il a en l'occurrence fait remarquer, que bien que la question du genre est bien inscrit dans l'agenda international, le rôle de la femme est peu documenté et sous-évalué, notamment en ce qui concerne la contribution à la lutte contre la pauvreté et la sécurité alimentaire.

De l'avis de Monsieur Sidibé, «la pêche et l'aquaculture sont des secteurs importants qui peuvent soutenir la mise en œuvre des droits des femmes en Afrique en termes d'accès aux ressources (financières et non financières), aux conditions correctes de travail dans la chaîne de valeur des activités halieutiques ».

C'est pour cette raison, que le Cadre Politique et de Stratégie de la Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique, reconnait le rôle important de la pêche et de l'aquaculture aux plans économique et social et met en exergue celui de la femme dans toute la chaîne de valeurs.

Toutefois, il a insisté sur la nécessité de mettre en place un mécanisme pour une meilleure prise en compte de la pêche artisanale à cause du régime existant d'accès aux ressources surtout financières qui est inapproprié, et que souvent il n'y a pas d'alternatives viables et durables pour les femmes à causes de plusieurs contraintes dont notamment :

- L'absence de droit d'accès aux ressources et autres services connexes ;
- Le faible accès au marché des poissons et produits de la pêche ;
- Le comportement non rationnel des opérateurs par rapport à leur rentrée de trésorerie comparé aux échéances de paiement;
- La prédominance des structures individuelles ou familiales dont le mode de fonctionnement est souvent informel;
- Les activités du secteur de la pêche informelles ne disposant pas des documents financiers fiables reflétant la réalité de l'activité permettant de faire un cas «bancable» :
- Le manque de formation des professionnels de la pêche artisanale sur les aspects de crédit;
- De haut niveau de taux d'intérêts et les types de garanties demandés par les banques qui sont inaccessibles pour la majorité des femmes ;
- Le faible niveau d'éducation ;
- Le faible niveau d'organisation.

Il dira à cet égard, que c'est « pour trouver des solutions à leur résolution à court, moyen et long terme, que l'UA-BIRA et la CAOPA, en collaboration avec la Fédération Nationale de Pêche (FNP) — Section Pêche Artisanale de la Mauritanie ont jugé nécessaire d'organiser un atelier sur le "Droit des Femmes et les Réformes du secteur des Pêches en Afrique" ; et cet atelier est organisé dans le cadre de la célébration de l'année 2016 de l'UA consacrée aux Droits de l'Homme qui met un accent particulier sur les Droits des Femmes ». Aussi, a-t-il invité la CAOPA et la FNP à joindre leurs efforts pour aborder toutes ces questions en vue de proposer des actions concrètes à remettre aux Chefs d'États lors de la prochaine Assemblée de l'Union Africaine.

Pour terminer, Monsieur Sidibé a remercié les partenaires au développement pour leur appui constant au développement des pêches en Afrique, et plus particulièrement l'Union Européenne pour son appui aux initiatives de la commission

de l'Union Africaine pour le développement durable du secteur de la pêche en Afrique.

Il a également adressé ses remerciements à toute l'équipe qui a œuvré à la préparation de cet atelier, en l'occurrence, la CAOPA, la FNP, le Ministère des Pêches et de l'Économie Maritime de la République Islamique de Mauritanie ainsi que ses collègues de l'UA-BIRA.

 Monsieur Nany Ould Chrougha, Ministre Mauritanien des Pêches et de l'Économie Maritime :

Monsieur Chrougha, en prenant la parole, s'est dit heureux de participer à cet atelier que son pays a l'honneur d'abriter et a souhaité la bienvenue à tous les participants. Il a en l'occurrence souligné que l'économie de la République Islamique de Mauritanie repose beaucoup sur la pêche, ce qui a conduit le gouvernement à élaborer une stratégie de gestion de la pêche qui s'articule autour de deux objectifs majeurs :

- Sauvegarder la ressource prenant en considérations les directives du Code de la pêche pour une bonne intégration du secteur de la pêche dans l'économie nationale;
- Mettre en œuvre l'« Initiative de la transparence » et promouvoir le développement durable de la pêche.

Dans ce cadre, le Gouvernement a posé des actions positives notamment en facilitant aux acteurs l'accès aux matériels.

Monsieur le Ministre a aussi déclaré que :

« Le gouvernement de son pays adhère "parfaitement" à toutes les initiatives de nature à valoriser les acteurs de la pêche, surtout artisanale ».

"Nous estimons que notre rôle en tant qu'administration, c'est de protéger les intérêts des différents acteurs intervenant dans le secteur des pêches, notamment les acteurs nationaux. Et pour cela, nous ne ménagerons aucun effort pour soutenir toutes les initiatives susceptibles de renforcer leur position, aussi bien au niveau national qu'international", a-t-il insisté.

Sur le choix porté sur son pays pour la tenue de cet atelier, Monsieur le Ministre dira que cela « dénote de l'importance que revêt la pêche en Mauritanie, mais aussi de l'adhésion de la société civile de ce secteur et de l'importance qu'ils accordent à la pérennisation et à une exploitation durable de la ressource halieutique ».

Il a souligné, que ces activités, de l'Union Africaine et de la CAOPA, se tiennent dans un contexte particulier, parce que coïncidant avec la mise en œuvre dans ce pays de la Stratégie Nationale de Développement Durable du Secteur des Pêches qui donne une place importante à la femme comme actrice, productrice et comme femme épanouie dans leurs secteurs d'activités.

Monsieur le Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime a indiqué que « son pays ambitionne de jouer un rôle de leader dans le continent en matière de promotion des femmes dans le secteur de la peche ».

Il a ainsi invité les participants à l'atelier de faire le diagnostic approfondi de la situation de la pêche pour que les propositions d'actions concrètes qui en découleront, permettent de prendre des mesures appropriées en faveur du secteur.

En ce qui concerne la Mauritanie, il affirme que "Le gouvernement mauritanien s'engage à ce que les résultats de cet atelier soient mis en œuvre et intégrés dans le cadre du plan d'action de la stratégie nationale de développement durable du secteur des pêches" et déclare également l'adhésion de la Mauritanie à l'institution d'une Année Africaine de la pêche artisanale" proposée par la CAOPA.

En souhaitant un bon déroulement des travaux, il a déclaré ouvert l'atelier sur « Les Droits de la Femme et la Réforme de la Politique des pêches en Afrique ».

La session de l'atelier est suspendue à 11h 45mn pour permettre aux autorités de se libérer.

#### 1.2. Déroulement des travaux

Les travaux de l'atelier ont débuté à 12 heures par l'adoption de l'agenda. Ensuite, il est revenu à Monsieur Aboubacar Sidibé d'introduire la problématique et le canevas de travail à travers la présentation et les objectifs et résultats attendus de l'atelier.

2.1.1 Présentation des objectifs et résultats attendus de l'atelier par Monsieur Aboubacar Sidibé du Bureau Interafricain des Ressources Animales (UA-BIRA)

#### Contexte

En décrivant le contexte de la femme dans le secteur de la pêche, Monsieur Sidibé a indiqué que les femmes jouent des rôles économiques, sociales et politiques clés depuis la capture du poisson, en passant par la transformation jusqu'à la commercialisation, permettant à des millions de personnes de gagner leur vie en Afrique. Mais, il fait remarquer, que le rôle des femmes dans la pêche et l'aquaculture sur le continent n'est pas documenté et donc sous-évalué.

De ce fait, il estime qu'Il est nécessaire de mettre en place des mécanismes pour promouvoir et protéger les droits des femmes pour l'accès aux ressources halieutiques, aux marchés de poissons et aux dispositions de crédit à des taux abordables.

### Les Objectifs de l'Atelier

Sur la base du constat ci-dessus, il a décliné les objectifs visés par l'atelier qui sont :

## Objectif général :

Identifier les actions prioritaires afin de garantir, protéger et promouvoir les droits des femmes dans la réforme de la pêche et l'aquaculture en Afrique ;

## Objectifs spécifiques :

- ✓ Analyser/évaluer les impacts de développements actuels sur les vies et les moyens de subsistance des femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture;
- ✓ Identifier les défis auxquels les femmes sont confrontées dans le secteur ;
- ✓ S'accorder sur les actions prioritaires pour améliorer et/ou promouvoir les droits des femmes.

#### Résultats Attendus

- ✓ Les actions prioritaires pour renforcer les droits des femmes en Afrique sont identifiées ;
- ✓ Les sources de financement qui peuvent contribuer au développement des activités des femmes sont identifiées :
- ✓ Les domaines de renforcement des capacités sont identifiés pour entreprendre des actions appropriées ;
- ✓ La célébration de la Journée Internationale de la Femme est utilisée pour continuer la sensibilisation sur le droit et le rôle des femmes ainsi que pour le plaidoyer pour une Année Africaine de la Pêche Artisanale.

A la suite de cette présentation, les discussions sont ouvertes pour recueillir les premières réactions et éléments d'appréciation sur la façon dont la problématique générale du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique est ressentie et vécue par les différents acteurs, particulièrement les femmes et les mesures de mitigations qui devraient être mises en œuvre. C'est ainsi qu'à travers les diverses interventions on peut noter les éléments ci-après :

- Manque d'infrastructures de débarquement, de traitement et de conditionnement;
- Difficultés d'accès à la matière première à cause de la concurrence sur les plages par les gros mareyeurs et industriels;
- Enormes quantités destinées à la fabrication de farine de poisson qui accentuent l'inaccessibilité de la matière première. En plus, cette activité industrielle non seulement nuit à l'atteinte de la sécurité alimentaire mais entraîne également une importante pollution des plages et l'environnement avec les conséquences de santé publique pour les populations;

- Difficultés liées à la commercialisation inter-états des produits de la pêche, notamment à cause des barrières douanières et les nombreux contrôles qui se répercutent sur la durée du trajet en occasionnant la détérioration et des pertes importantes de produits et conséquemment de revenus des opérateurs;
- Impossibilité d'exporter les produits transformés en Europe à cause de problème de norme (limitation d'opportunité de marchés porteurs);
- Prix non rémunérateur des produits ;
- Non implication dans les instances de prise de décisions ;
- Pénibilité du travail des femmes et inexistence de prise en charge notamment en couverture sanitaire que de sécurité sociale;
- Non maîtrise des problèmes et enjeux du secteur ;
- Accès difficile aux sources de financement et au crédit ;
- Valorisation du poisson sur toute la chaîne de valeur pour promouvoir l'approvisionnement des consommateurs.

De ce qui précède, des suggestions pour la résolution des difficultés évoquées ont portées sur :

- La création d'un marché africain ;
- La formation des femmes en entreprenariat et en technique de crédit ;
- la mise en place de modes de financement adaptés aux spécificités de la pêche artisanale;
- Le renforcement des capacités en termes de législation relative au secteur ;
- ❖ la création d'un système d'information et communication pour permettre une connaissance des réalités du secteur.

Monsieur Sidibé a apporté des réponses à quelques questions posées sur certains aspects relatifs à la stratégie de réforme de la politique de la pêche et de l'aquaculture en Afrique concernant :

- i) La Prééminence de la pêche artisanale sur la pêche industrielle : il précise que la réforme ne se limite pas exclusivement à la pêche artisanale mais prend également en compte la pêche industrielle et l'aquaculture.
- ii) Le problème de l'accès au crédit des opérateurs de la pêche artisanale : De l'avis de Monsieur Sidibé, « pour obtenir du crédit, il faut être crédible ».

Donc, il est important de répondre à la question à savoir pourquoi les acteurs de la pêche artisanale ont des difficultés d'accès aux crédits et remonter cette question à qui de droit.

iii) La question de la norme exigée pour l'acceptation des produits transformés artisanalement dans les supermarchés : « il convient à cet égard de se remettre en cause et d'œuvrer dans l'adaptation des sites de transformation artisanale par rapport à cette exigence de norme».

## 1.2.2 Cadre Politique et la Stratégie de Réforme de la Peche et de l'Aquaculture en Afrique par Mr Aboubacar Sidibé (UA-BIRA)

Abordant la présentation du Document Pan Africain du Cadre Politiques de la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique, Mr Sidibe a indiqué que le document a été adopté en Juin 2014 à Malabo suite à un processus de consultation qui s'est déroulé au niveau de tous les acteurs et se concentre sur le cas de la femme. Son adoption a été l'objet de « débats et contre débats » au niveau des directeurs et des Ministres des Pêches en Mai 2014 à la Conférence des Ministres et à Addis Abbeba, Ethiopie.

A son adoption par les Chefs d'Etats, il a été donné mandat à la Commission de l'Union Africaine de le mettre en œuvre dans les 54 États membres. Il a souligné que cet atelier entre dans ce processus.

Monsieur Sidibé à la suite de cette introduction a présenté le document décliné à travers les sept (07) Domaines Politiques qui le composent et qui constituent ses axes stratégiques d'intervention.

- a) Comment arriver à conserver et à utiliser durablement les ressources halieutiques (marines, continentales et d'aquaculture) ?;
- b) Comment arriver au développement durable de la pêche artisanale? Il ne s'agit pas ici pour Monsieur Sidibé d'un scénario pour encourager les gens à aller pêcher, mais comment gérer pour que l'exploitation soit durable ;
- c) Comment arriver à une aquaculture durable? Quitter la simple aquaculture de subsistance pour aller à une aquaculture de « business ». « C'est-à-dire pour gagner de l'argent d'une façon durable avec le respect de toutes les normes environnementales »;
- d) Comment arriver à rendre équitable le commerce du poisson et autres produits de la pêche? Il s'agit de mettre des facilités qui permettent par exemple : « de pêcher en Mauritanie et d'avoir des facilités pour vendre son produit au Burkina Faso, au Rwanda, à Malabo et vis versa ; promouvoir un commerce équitable où tout le monde trouve son compte »;

- e) Renforcer la collaboration et la coopération régionale. Il signale que l'Afrique compte cinq (05) Régions : Nord, Ouest, Sud, Centrale, et Est. « Avec toutes les organisations qui existent, il faut trouver comment arriver à renforcer la collaboration entre elles, car il ya des organisations qui ne se connaissent pas et qui travaillent dans les mêmes domaines ».
- f) Améliorer le développement du renforcement des capacités humaines Il juge que cette orientation est très importante. Pour cette raison, l'U A-BIRA « est entrain de développer des modules tant pour la formation en gestion des ressources halieutiques que pour d'autre aspects concernant la pêche et l'aquaculture ».
- g) La pêche en haute mer Monsieur Sidibé a fait remarquer qu'« Aujourd'hui, l'Afrique est l'un des continents qui bénéficie le moins des ressources halieutiques vivant en haute mer au-delà de la ZEE qui appartiennent à tout le monde ». Il s'agit sur la base de ce constat de voir comment l'Afrique, comme l'Europe, et l'Asie par exemple, peut bénéficier de cette ressource qui appartient à tout le monde.

Commentant les sept (07) objectifs ci-dessus, Il s'est appesanti sur une question qu'il estime centrale et qui concerne le « *rôle central de la question du genre »* qui, dans le document est transversale à tous les sept objectifs. Cette centralité et transversalité de la question genre trouve son explication au fait que les femmes jouent un rôle clé dans la pêche qui emploie des millions de personnes.

En effet, les femmes interviennent dans le préfinancement des sorties de pêcheurs, et sont également le pilier de la cellule familiale et que si les femmes étaient exclues du système, des milliers de familles seraient dans l'extrême pauvreté.

C'est pourquoi, le Cadre Politique et de la Stratégie de Réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique exige que l'on renforce la place de la femme dans le dispositif opérationnel. Le contexte global de la situation est connu et malgré les bonnes intentions et déclarations, dans tous les agendas, on remarque toujours cette inégalité à l'encontre des femmes.

Aussi, faut-il se poser la question de savoir : « Est-ce qu'il ya un réel progrès entre les années 2000 et 2015 ? ». Il juge qu'il est utile d'examiner les problèmes récurrents évoqués par les femmes du secteur de la pêche et de l'aquaculture et relatifs notamment à:

• L'inexistence de services financiers appropriés et favorables aux femmes ; quel mécanisme faut-il trouver ?

Il souligne que « pour bénéficier de crédit, il faut être crédible » et que d'autres acteurs parviennent à bénéficier de crédits au niveau des banques. Cela renvoie à une autre question à savoir si les opérateurs du secteur de la pêche artisanale remplissent les conditions requises pour accéder aux crédits, car toutes les tentatives qui ont été faites dans ce cadre ont été infructueuses.

## La reconnaissance du rôle de la pêche et de la femme dans le secteur

Cette reconnaissance fait l'objet de beaucoup de déclarations ; mais est-ce que cette reconnaissance de la femme est bien reflétée dans les lois et les instances? Cette reconnaissance ne devrait-elle pas être refléter par la part réservée aux femmes dans les budgets nationaux ?

#### Difficulté d'accès aux marchés

Est-ce que les dispositions règlementaires relatives à la libre circulation des personnes et des biens dans les espaces communautaires et nationaux sont réellement appliquées et que les femmes en sont informées?

## · Actions stratégiques à mettre en œuvre

Par rapport à tous ces questionnements, il est nécessaire et impératif de proposer des actions stratégiques en vue d'y apporter des solutions idoines et pérennes telles que :

## i) Considérer les questions des femmes

Dans les lois, politiques et même les plans d'investissement tel que préconisé par l'UA dans le document du Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA).

## ii) Collecter et analyser les données réelles

Pour informer les décideurs pour qu'ils puissent élaborer des politiques basées sur la réalité quotidiennes vécues par les femmes sur le terrain.

### iii) Conduire un processus

Un mécanisme qui facilite l'accès au financement des femmes et qui inclut la capacité institutionnelle aux niveaux local, national et régional;

### iv) Participation des femmes à la prise de décision

Particulièrement en ce qui concerne leurs activités (ex : marché, gestion, aquaculture, plans d'investissements, etc.). Toutefois, la participation suppose qu'on en ait la capacité, c'est à dire pouvoir apporter quelque chose au débat, pouvoir faire des propositions et contre-propositions le cas échéant.

### v) Promouvoir une approche intersectorielle

Cadre formelle et/ou informelle en termes d'éducation, de formation et de sensibilisation entre les différents secteurs (pêche, aquaculture, agriculture, élevage, etc.) pour que les femmes de la pêche sachent ce qui se passe au niveau des autres secteurs d'activités.

**En conclusion,** Monsieur Sidibé souligne que culturellement, il a été prédominant dans l'esprit des hommes et des femmes que la pêche ne peut être pratiquée au jour le jour comme par le passé. Aujourd'hui, on a compris que la femme joue de plus en plus un rôle important dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture, il faut les

aider, si on veut continuer à lutter efficacement contre la pauvreté et leur permettre à assurer le bienêtre de la famille.

A cet égard, le document qui sera produit à partir de cet atelier est une opportunité, avec la Réforme de la pêche et de l'aquaculture qui est un document politique adopté par les Chefs d'États de faire des propositions d'actions concrètes aux Ministres et aux Chefs d'États, présentées par les femmes, pour leur dire que « c'est ce que nous voulons pour améliorer nos conditions et réduire la pauvreté ».

## 1.2.3 Les Droits des Femmes dans la Pêche par Micheline Somplehi DION, Coordonnatrice des femmes de la CAOPA.

En introduction, Madame DION soutient que : « Reconnaître et protéger les droits des femmes dans la pêche passe d'abord par une meilleure reconnaissance de leur rôle ». Cette affirmation pour elle, relève du fait qu'elles sont présentes à toutes les étapes des activités menées dans la filière.

Elle a souligné ainsi que les femmes interviennent dans le préfinancement et la préparation des campagnes de pêche en prenant en charge l'achat du carburant, de la glace, de la nourriture, des médicaments. Elles sont également impliquées dans la prise de décision concernant les opérations de pêche. Elles effectuent la quasi totalités des activités de préparation des sorties de pêche notamment le ramendage des filets et celles concernant la préparation de la réception du poisson: nettoyage des caisses, du matériel de fumage et salage.

Elles effectuent la majorité les activités post capture principalement : le tri entre ce qui doit être acheminé sur le marché, ce qui doit être conservé et ce qui doit être fumé, la transformation des produits (salage et fumage) et la commercialisation tant dans les marchés locaux que régionaux.

La place et le rôle important qu'elles jouent dans les communautés de pêche à travers les activités suscitées qui leur procurent des revenus, font qu'elles constituent le pilier de la famille et ont à cet égard la charge de l'éducation des enfants, la gestion du ménage, la préparation des repas, etc.

A cause de ce qui précède, madame DION dira que « les femmes jouent un rôle clé pour la sécurité alimentaire et le dynamisme des communautés côtières » ; et que, pour cette raison, « Reconnaître et protéger les droits des femmes dans la pêche, c'est renforcer la communauté toute entière ».

Elle a estimé qu'il est fondamental et impératif de « *Promouvoir un accès égal des femmes actives dans la pêche à l'éducation, aux finances, aux organisations professionnelles et aux processus de décision, etc.*», ce qui à son avis, contribue à renforcer les communautés de pêche.

Dans ce cadre, elle a indiqué que dans la structure décisionnelle de la CAOPA, la parité homme/femme est strictement respectée, car le Bureau compte quatre hommes et quatre femmes en plus du Président. Cette répartition paritaire est à son avis importante parce que permettant aux femmes de défendre leurs droits, de poser

leurs problèmes, de réagir par rapport aux mesures envisagées et de participer effectivement à la résolution des problèmes.

Madame DION a illustré ces propos en indiquant que les femmes de la CAOPA ont été invitées à prendre part à des réunions importantes organisées par la Confédération notamment celles tenues :

- En 2014 en Côte d'Ivoire lors de la célébration de la Journée internationale de la femme au cours de laquelle, elles ont capitalisé dans un atelier de deux jours, les résultats de la consultation électronique lancée par la CAOPA entrant dans le cadre de la préparation de la réforme du secteur de la pêche et de l'aquaculture en prélude de la réunion des Ministres africains de la pêche. Pendant cet atelier, elles ont eu à faire des propositions et recommandations sur les questions fondamentales qui les concernent.
- En 2015 au Sénégal avec les hauts responsables d'une Banque, au cours de la quelle, les femmes ont échangé leurs expériences en matière de crédit à la pêche artisanale et exprimé leurs préoccupations et attentes pour leur prise en compte dans les opérations de financement du secteur.
- Lors de la journée internationale de la femme en Guinée Bissau elles ont proposé la déclaration par l'Union Africaine « une année de la pêche artisanale africaine ».

Pour elle, l'objectif principal des femmes dans cette « Année Africaine de la pêche artisanale » est d'amener les décideurs politiques à mieux prendre en compte les préoccupations et attentes de femmes dans le secteur. Cependant, elle souligne que cela ne peut se faire que s'il y a la transparence dans les activités, car sans transparence, les activités des femmes ne peuvent être appréhendées et donc elles ne pourront pas être aidées. Elle a souligné que l'«Année Africaine de la Pêche artisanale » est une voie pour atteindre cet objectif notamment à travers la vulgarisation des « Directives de la FAO pour une pêche artisanale durable ».

A cet égard, elle a indiqué que ces directives soulignent que : « L'équité et l'égalité entre les hommes et les femmes sont indispensables à toute forme de développement. La reconnaissance du rôle primordial des femmes dans la pêche artisanale, l'égalité des droits et des chances doivent être encouragées ».

Aussi, a-elle invité avec insistance les femmes à s'approprier non seulement le « Cadre Politique et de la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique » mais aussi les « Directives Volontaires pour assurer une Pêche Artisanale Durable » pour œuvrer à une meilleure reconnaissance de leurs droits au niveau des organisations et instances de prise de décisions, disant que : « Si on n'a pas une idée de ce qui est prévu, nous ne pourrons pas réagir sur ce qui nous concerne ».

Pour terminer, elle a salué la démarche participative adoptée par l'Union Africaine lors de la validation des critères de cette réforme à l'atelier tenue à Abidjan.

## 1.2.4 Interventions des déléguées des Pays

A la suite de cet exposé, plusieurs représentantes de pays sont intervenues pour évoquer la situation de la pêche artisanale et de l'aquaculture dans leurs pays respectifs. Elles ont saisi cette opportunité pour proposer des actions de mitigation des contraintes vécues par les femmes qui devraient être prises en compte dans la Réforme de Pêche et de l'Aquaculture en Afrique. C'est ainsi que tour à tour, les représentantes des pays ci-après ont pris la parole :

## Madagascar

Elle a fait remarquer que dans ce pays, les femmes dans le secteur pratiquent toutes les activités de la chaîne de valeurs de la filière y compris la pêche de capture. Cependant, elle a souligné la faiblesse de la performance de ces actrices à cause de la concurrence masculine. Face à cette situation, elle a estimé que le renforcement des capacités de production des femmes est nécessaire notamment la formation sur les activités exercées pour leur professionnalisation, des relations de collaboration entre pays et opérateurs pour améliorer les activités.

Elle a fait remarquer également, à l'instar de beaucoup de pays, qu'il n'y a pratiquement pas d'informations sur les activités des femmes dans le secteur et propose que des recherches universitaires soient financées et orientées sur l'étude des activités menées par les femmes.

En ce qui concerne la règlementation, elle souligne qu'il existe beaucoup de conventions et lois internationales, régionales et nationales mais le plus souvent leur application et mise en œuvre est difficile voire inexistante. Aussi, pense-t-elle qu'il aurait fallu fixer des objectifs dans ces documents et effectuer le suivi et l'évaluation pour mesurer leur niveau de réalisation, les impacts et effectuer les corrections le cas échéant.

#### **Burkina Faso**

Elle se désole que l'aquaculture n'est pas mis en exerque bien qu'elle a été évoquée dans la présentation du représentant de l'Union Africaine. Elle rappelle que cette activité est partie intégrante de la réforme adoptée par les Chefs d'Etats africains lors de leur session à Malabo. En ce qui concerne le Burkina, elle informe que l'Etat est en train d'avancer sur cette lancée et que la situation de l'aquaculture suit une bonne évolution.

Auparavant, l'aquaculture était un monopole de l'administration mais actuellement, la tendance s'inverse; on fait participer les acteurs qui s'investissent dans cette activité notamment les femmes en les appuyant, car la pratique de l'aquaculture requiert beaucoup de moyens qui coûtent chers tant pour l'acquisition et l'aménagement des concessions que pour l'exploitation.

Comme actions prioritaires, elle propose :

- la création de réseaux spécifiques de femmes pour le renforcement des capacités et la promotion de l'insertion des femmes dans la pratique de l'aquaculture;
- S'organiser pour faire des plaidoyers au niveau des Etats et des partenaires au développement (projets et programmes) pour la meilleure prise en compte des femmes dans l'aquaculture et la pêche artisanale ;
- Permettre aux femmes d'avoir des plans d'eau où elles peuvent obtenir des concessions pour pratiquer l'aquaculture et a souligné qu'au Burkina Faso, la pratique de la rizipissiculture est encouragée;
- Renforcer le partenariat gagnant-gagnant entre les femmes et les pêcheurs d'autant que les femmes se retrouvent dans tous les maillons de la filière et ont plus d'opportunité pour obtenir des financements dans les projets. Elle souligne à cet égard, qu'il existe des projets pour lesquels si les femmes ne sont pas impliquées, les bailleurs ne débloquent pas les financements.

#### Mali

La représentante du Mali a centré son intervention sur l'aquaculture, en ce sens que son pays ne possède pas de frange maritime. Pour elle, l'aquaculture en général et la pisciculture en particulier est une alternative, ce à cause de la raréfaction de la ressource. Cependant, elle fait remarquer que cette activité tend à devenir une affaire de riches à cause du coût élevé pour l'acquisition de l'espace et des équipements, ce qui fait que les femmes en sont pratiquement exclues.

Toutefois, elle a indiqué qu'une méthode plus accessible aux femmes est introduite dans son pays dont la technique est de pratiquer la pisciculture en « vase hors sol » qui occupe peu d'espace en plus d'être moins onéreuse et également très rentable. Cette forme de pisciculture prend de l'ampleur de sorte qu'à cause de sa rentabilité, des personnes qui disposent de beaucoup de moyens financiers les rachètent à celles qui les possèdent. Pour elle, la pisciculture «en vase hors sol » est une alternative viable permettant aux femmes et aux jeunes de rester dans la pêche.

Abordant la commercialisation des produits de la pêche, elle dit que cette activité est transversale à toutes les activités des femmes intervenant dans la filière pêche artisanale.

Cependant, elle a insisté sur la nécessité d'apporter une innovation dans les méthodes production en vue d'apporter une haute valeur ajoutée dans les produits en adoptant le principe de la « Marche en avant » et en utilisant des infrastructures et équipements améliorés afin d'obtenir de bons produits et d'accéder aux marchés. Sur ce registre, elle dit ne pas comprendre le fait que les poissons d'eau douce importés de Chine et d'Espagne coûtent beaucoup moins cher dans son pays que ceux pêchés localement.

En conclusion, elle a fait un fort plaidoyer pour les femmes estimant que : « La prise en compte réelle et effective des préoccupations des femmes dans la pêche requiert l'élaboration d'un programme spécifique pour les femmes de la filière poisson dans

tous les pays dans lequel elles définiront elles-mêmes leur propre stratégie. Si non elles sont perdues et seront toujours les parents pauvres du Développement Durable, les dernières servies ou même pas du tout servies».

#### **Mauritanie**

La représentante de l'ONG Mauritanie 2000 a axé son intervention sur l'accompagnement des femmes à l'accès aux ressources non financières notamment en ce qui concerne les matières premières, infrastructures, équipements, la formation et l'alphabétisation au profit des femmes intervenant dans le secteur de la pêche. Elle indique que celles-ci sont regroupées dans des structures associatives dont toutes pratiquent la transformation artisanale des produits halieutiques.

Elle a décliné les interventions faites au profit des femmes qui ont porté sur les axes ci-après:

- Renforcement des capacités organisationnelles ;
- Réalisation d'un cadre de travail décent ;
- Création d'une structure de financement de proximité ;
- Gouvernance des ressources halieutiques.

Les mesures d'accompagnements ont portées sur des activités :

- Lancement du réseau national des femmes de la pêche ;
- Formation en lobbying/plaidoyer des femmes ;
- Participation aux réseaux au niveau régional (plateforme Maghrébine) et international (WFF, Slow Food, plateforme panafricaine des femmes de pêche);
- Améliorer le cadre de production des femmes par la construction de centres de transformations de produits halieutiques à Nouakchott et Nouadhibou :
- Promouvoir l'amélioration et la diversification des produits ;
- Créer des liens entre les femmes et les hommes du secteur pour le travail en termes de filière et pour améliorer les aspects du genre.

Elle souligne qu'en Afrique, la transformation des produits halieutiques, surtout celles provenant de la pêche artisanale est encore très artisanale. En l'occurrence, face aux exigences du marché international, ces produits ne sont pas compétitifs et n'ont pas une bonne valeur marchande. Pour corriger cet état de fait, il est nécessaire de procéder à la valorisation des produits en améliorant les méthodes de transformation notamment en adoptant le processus de production de la « Marche en avant ».

Cependant, elle admet que cette option coûte cher et que les femmes du secteur de la pêche artisanale n'ont pas les moyens de financer la valorisation de leurs produits principalement en ce qui concerne les infrastructures et équipements adaptés. Elles travaillent dans des conditions d'hygiène et de salubrité très limitées parce que ne pouvant prendre en charge les coûts des matériels permettant la valorisation et qu'à cet égard, il n'existe pas beaucoup d'investissements dans ce domaine au niveau des Etats.

En l'occurrence, elle a interpellé l'Union Africaine et les Etats d'investir dans les infrastructures de base de la pêche artisanale si non, dit-elle, « on ne peut promouvoir le travail des femmes pour des produits améliorés. Il faut également un accompagnement en renforcement de capacités notamment dans la formation ». S'agissant de la norme des produits de la pêche, elle suggère de définir à l'instar de l'Union européenne, un « cahier de charges africain pour le marché africain ».

## Sénégal

La représentante du Sénégal a insisté sur deux points qui lui paraissent importants :

## a) La transformation artisanale des produits de la pêche

Elle a fait remarquer qu'au Sénégal, 75% des apports de protéines d'origine animale aux populations sont fournis par les produits de la transformation artisanale qui fait vivre des milliers de femmes. La transformation artisanale est également un mode de conservation très simple qui permet aux populations des coins les plus reculés d'accéder aux produits de la pêche et participe à la sécurité alimentaire.

Pour les normes des produits de la pêche et celles issus de la transformation artisanale, elle attire l'attention sur le fait qu'il n'existe qu'une seule norme, celle définie par le « Codex Alimentarus » qui concerne tous les aliments. Aussi, elle suggère de procéder à l'amélioration des sites de transformation artisanale en les dotant d'infrastructures et d'équipements de qualité qui permettent d'ajouter de la valeur aux produits, ce, pour que ce métier continue d'exister car les produits transformés entrent dans les habitudes alimentaires.

Pour illustrer cette assertion, elle indique qu'au Sénégal, le prix du kilogramme d'un produit transformé peut varier selon sa disponibilité de mille (1.000) francs CFA à cinq mille (5.000) francs CFA et que les familles sont obligées de l'acheter parce que ce produit est un élément de la recette culinaire. Pour la sauvegarde et la pérennisation de ce métier, elle appelle à faire un plaidoyer très fort pour sa conservation.

#### b) Sur la gouvernance

Elle insiste sur la nécessité d'instaurer « *l'égalité des genres* » et qu'en ce qui concerne la gestion des pêcheries, *la transparence* doit être appliquée à tous les niveaux. Elle estime que les femmes du secteur ne sont pas impliquées dans le processus décisionnel et de mise en œuvre, et même si elles l'étaient, elles *manquent de capacité* pour occuper normalement leur place et jouer efficacement le rôle qui leur est dévolu. Ce qui pour elle, un défi majeur à relever.

### République Centrafricaine

Pour la représentante de ce pays, la principale activité des femmes est le mareyage. Cependant, elle dit qu'elles sont confrontées à un problème de taille lié à l'insécurité qui leur empêche de vaquer normalement à leurs occupations. Une autre difficulté

qu'elles ont, est d'obtenir des *informations* sur les statistiques de la pêche concernant la ressource pour orienter leurs activités.

En direction de la CAOPA, elle a posé la question de savoir si la Confédération regroupe tous les pays du continent parce qu'elle souhaite que son pays en soit membre. Le Secrétaire Général a répondu que l'organisation est ouverte à toute fédération nationale d'organisation de pêche artisanale de tous les pays africains et a donné les informations sur la procédure de demande d'adhésion prévue par les statuts.

#### Togo

Sur la question du crédit, elle a attiré l'attention de ses collègues qu'« il faut savoir demander le crédit au bon moment car il y a une bonne et une mauvaise période pour les activités de la pêche et qu'il ne faut pas le solliciter à tout moment. Le crédit doit servir à financer son activité et en tirer un profit et qu'il ne s'agit pas de l'utiliser à d'autres fins ». Cependant, même si cette précaution est prise, les procédures des institutions de financement ne permettent pas toujours d'obtenir le prêt à la période opportune.

Pour la transformation artisanale des produits de la pêche, celle-ci se pratique dans des conditions très défavorables et les investissements qui sont faits ne permettent que l'acquisition de matériels rudimentaires et l'utilisation de techniques archaïques. Il s'y ajoute l'exiguïté des sites de transformation faute d'espace disponible et conséquemment l'encombrement, et l'insalubrité, autant de contraintes qui ne favorisent pas la valorisation des produits.

La commercialisation des produits ne se limite pas exclusivement au niveau national et se fait également dans les pays limitrophes. Cependant dans ce domaine, les problèmes évoqués par ses prédécesseurs sont les mêmes que vivent les femmes du Togo notamment en ce qui concerne l'accessibilité des marchés et la rentabilité des opérations.

Compte tenu de toutes les difficultés suscitées, elle a lancé un appel à l'Union Africaine pour venir en aide aux femmes de la pêche artisanale dans son pays en infrastructures et techniques de transformation afin d'améliorer leurs conditions de travail et d'existence.

#### Bénin

Son intervention a porté d'abord sur la stratégie de la réforme de la politique de la pêche et de l'aquaculture qu'elle estime bonne.

Cependant son souci porte sur sa connaissance, compréhension et appropriation par les femmes. Il s'agit pour elle, de trouver le moyen de la vulgariser. Cette activité qu'elle considère comme primordiale, requiert à son avis beaucoup de moyens à cause de l'éloignement des villages où vivent les communautés de pêcheurs.

A cet égard, elle suggère que des mesures idoines soient prises pour que les organisations qui doivent intervenir pour la vulgarisation du document atteignent effectivement les cibles concernées afin que celles-ci soient réellement informées en vue de leur implication à sa mise en œuvre.

En ce qui concerne la commercialisation des produits de la pêche, elle souligne qu'il est opportun voire indispensable de créer un espace d'échange d'expériences. Sur la gestion de la ressource, elle a déploré le non-respect du repos biologique particulièrement par les navires industries qui «viennent pomper nos ressources » en plus de pratiquer des méthodes de pêche destructives telle que l'usage de produits chimiques. Aussi a-t-elle demandé que l'Union Africaine examine cette question et prenne des mesures appropriées pour remédier à cette situation.

#### Rwanda

Pour elle, leurs besoins consistent à disposer d'une part, de bonnes informations sur le secteur et demande à la CAOPA et à l'Union africaine de prendre des dispositions utiles sur cette question, et d'autre part l'élaboration de normes africaines standards des produits de la pêche.

#### Guinée

La pauvreté et la précarité des femmes du secteur de la pêche dans ce pays ont été mises en exergue. Les problèmes auxquelles elles font face sont plus ardus pour celles qui font le mareyage dans les pays limitrophes où elles subissent les tracasseries des agents de force de l'ordre. Dans son pays en particulier, en plus des contraintes administratives, elles sont agressées dans leur intégrité qui va jusqu'à leur incarcération.

Elle considère que les femmes sont négligées par l'Etat, ce, consécutif à l'insuffisance, voire l'inexistence de moyens tant en ce qui concerne les infrastructures de débarquement, de conservation, de moyens de transport, d'équipements adéquats que de moyens financiers nécessaires à l'exercice de leurs activités.

Pour ces raisons, elle a demandé à l'Union Africaine et des partenaires au développement de leur apporter une aide pour la construction de débarcadères et d'unités et de matériels de conservation des produits.

#### Comores

Sa préoccupation est que malgré tous les discours et intentions des organisations et des Etats, des mesures concrètes ne sont pas prises pour rendre visible les activités des femmes dans le secteur des pêches. Bien que dans son pays la situation tend à s'inverser, il en est autrement dans la majorité des pays africains. En l'occurrence, il est nécessaire que l'Union Africaine œuvre dans ce domaine pour la promotion et la reconnaissance effective de la place de la femme dans le secteur.

La série des présentations s'est poursuivie dans l'après-midi avec les exposés ciaprès :

1.2.5 La politique Publique de Financement dans le secteur de la pêche artisanale en Mauritanie par Mr. Lamine CAMARA, Directeur de l'Aménagement des Ressources et des Études :

Monsieur Camara en introduction a décrit le contexte du secteur de la pêche en Mauritanie. Celui-ci est caractérisé par des éléments qui font de ce pays l'un des plus privilégiés de la sous-région Ouest-africaine en termes de disponibilité en ressources halieutiques et d'opportunités de développement économique.

En effet, il ressort de son exposé que :

 Au plan physique, le pays dispose de plus de 750 km de façade maritime, dont une Zone Économique Exclusive (ZEE) de 234 000 Km² qui est naturellement privilégiée par un système d'Upwelling et la présence de hauts fonds (Banc d'Arguin), et se situe également dans la zone de balancement du front thermique des courants des Canaries et de Guinée.

Les conditions naturelles dont bénéficie la frange maritime favorisent une Importante production primaire dont dépend le maillon secondaire de la chaine alimentaire (poisson entre autres). Cette zone encore vierge de toute pollution (mais toutefois vulnérable), a une importante biodiversité marine et côtière, comprenant entre autres des ressources halieutiques formant plus d'une vingtaine de stocks exploités avec plus de 600 espèces identifiées dans les captures couramment commercialisées.

- Au plan économique et social, le secteur y contribue de manière substantielle avec :
  - Près de 40 % des recettes en devises;
  - Plus de 25 % des recettes budgétaires de l'Etat;
  - 4 à 6 % du PIB production et 6 à 10% du PIB ensemble de la filière;
  - Exportations de plus de 90 % des captures ;
  - plus de 55 000 emplois, faisant du secteur le 1<sup>er</sup> pourvoyeur d'emplois du secteur moderne.
- Au plan juridique et institutionnel, la Mauritanie s'est dotée en Février 2015 d'un document règlementaire « La Stratégie Nationale de Gestion Responsable pour un Développement Durable des Pêches et de l'Economie Maritime » qui introduit un nouveau paradigme de gestion des pêches articulé autour d'axes stratégiques visant à :
  - Améliorer les connaissances ;
  - Optimiser la gestion ;
  - Renforcer l'intégration :
  - Développer les Affaires Maritimes ;
  - Pêche Continentale et aquaculture ;
  - Renforcer la Bonne Gouvernance.

## Financement du secteur des pêches

Les modes de financement du secteur sont assez diversifiés et portent sur plusieurs types de financement qui peuvent être formels tels que :

- le financement de l'État (Budget de fonctionnement, Budget d'investissement) en partie sur la mobilisation des ressources de l'Appui Sectoriel pêche de l'UE:
- du Secteur privé par des mécanismes de taxation parafiscale pour le financement de certaines fonctions de la gestion des pêches (surveillance, observation scientifique, formation, système d'information);
- ou des mécanismes informels notamment dans le sous-secteur artisanal (financement des artisans par des mareyeurs qui se font rembourser par les produits pêchés).

En ce qui concerne le financement de la pêche artisanale, Monsieur CAMARA souligne que : « Sa nature, le plus souvent informelle, constituerait, entre autres une contrainte pour un plus grand accès aux crédits ».

Cependant, il dit qu'en Mauritanie, des efforts ont été consentis pour contourner ces difficultés par le biais de mécanismes mis en place pour financer du sous secteur artisanale, dont notamment:

- La SMCP, dans le cadre de sa nouvelle réforme, est chargée entre autres, de la promotion du sous-secteur artisanal;
- Le Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime avait créé MUCPAM à Nouadhibou et MUTEPECHE à Nouakchott, qui financent la Pêche artisanale;
- La Caisse de Dépôt et de Développement;

Il existe également des mécanismes informels, les mareyeurs qui financent les artisans pour la pêche de la courbine, du poulpe, etc.

### **En conclusion,** Monsieur CAMARA dira que :

« De par son dynamisme, le sous-secteur artisanal constitue une opportunité certaine, pour la lutte contre l'insécurité alimentaire et pour faire reculer voire éradiquer la pauvreté. Cependant, des défis restent à relever pour le sous-secteur, notamment en matière d'organisation/encadrement (formalisation des cadres organisationnels, etc.), d'accès aux marchés et le renforcement des capacités en vue d'une meilleure capacitation à la mobilisation et/ou d'accès aux crédits ».

#### Tunisie

La représentante de la Tunisie a exposé et projeté une vidéo sur l'activité des femmes ramasseuses de palourde (coquillage du Groupement du port de pêche d'Ajim Djerba dans le Golfe de Gabès).

Cette activité se déroule pendant six (06) mois dans l'année, d'Octobre à Mai. Ce travail très épuisant auquel elles s'adonnent huit (08) heures par jour en fonction de la marée basse ne rapporte qu'entre un (01) et deux (02) euros maximum par jour,

ce qui est loin en deçà du SMIG qui est de cent cinquante (150) euros par mois dans ce pays.

Pour améliorer la condition de ces femmes qui pour l'instant n'ont que cette source de revenu, un programme de coopération signé entre la Commission européenne et le Gouvernorat de Médiline a pour objectif d'identifier et de mettre en œuvre d'autres activités génératrices de revenus pour les six (06) autres mois de l'année pendant lesquelles l'activité de pêche est arrêtée.

Dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail de ces femmes, il est prévu la construction d'un centre de pesée de palourde sur cette plage d'Elgrin qui marquera aussi le début d'un regroupement des ramasseuses, condition, indispensable pour un développement solidaire, apportant une masse critique et un volume de transaction qui permet d'avoir une relation commerciale plus équilibrée avec les intermédiaires qui viennent acheter le produit pour les centres d'exportation. Il est également envisagé la construction d'un bassin de décantation pour le dégorgement des palourdes.

Cependant, il ressort de cet exposé qu'il reste encore beaucoup à faire pour améliorer et pérenniser cette activité de pêche traditionnelle de la palourde sur le Golfe de Gabès et que l'accent doit être mis sur la formation et la diversification des activités.

#### Ouganda

Son intervention a été axée sur la transformation artisanale et le crédit.

 Pour la transformation artisanale, elle reconnaît que les méthodes de préparation sont inappropriées et qu'il est nécessaire d'améliorer la qualité pour répondre à la demande importante qui concerne plusieurs espèces et types de produits.

Pour cela, elle estime que la solution réside dans l'organisation des femmes et la formation notamment la formation de formateurs pour démultiplier les connaissances et les techniques améliorées.

• En ce qui concerne le crédit, elle fait remarquer que, bien que des bailleurs accordent des lignes de crédit à nos Etats à des conditions préférentielles, le plus souvent sans ou à faible taux d'intérêts, il n'en reste pas moins que ceux-ci ne couvrent pas tous les besoins des femmes. Certaines d'entre-elles, qui ont un volume important de production ne peuvent cependant accéder aux importants prêts à cause des conditionnalités qu'elles ne peuvent satisfaire notamment en ce qui concerne les garanties demandées. Les taux d'intérêt pratiqués par les banques entraînent le plus souvent des pertes et créent des difficultés aux femmes qui ne parviennent pas à subvenir aux besoins de leurs familles.

L'une des causes de cette situation est l'analphabétisme qui ne permet pas aux femmes de connaître les lois et règlement notamment en ce qui concerne le crédit et fait qu'elles sont arnaquées par les banques.

De ce qui précède, elle demande à ce que les femmes soient renforcées en capacité dans les domaines de l'emballage, de l'hygiène et l'assainissement des sites de transformation, la règlementation en matière de crédit et de commerce.

Après cette intervention, la session est suspendue à 16h30mn, pour se pencher au travail de groupes :

Les femmes se sont constituées en groupes de travail pour faire le point sur l'ensemble des communications de la journée, identifier les actions et stratégies à mettre en œuvre pour pallier les problèmes évoqués.

Les groupes de travail ont été formés par appartenance linguistique pour mieux cerner la problématique du thème et des différents sujets traités. C'est ainsi que quatre (04) groupes ont été constitués : anglophone, arabophone, francophone, lusohispanophone.

## Journée du 07 Mars

II. Restitution de la première session des travaux de groupes : Accès aux Ressources financières pour les femmes dans la pêche

Madame Somplehi Micheline DION Coordonatrice des activités des femmes de la CAOPA en introduction a campé l'enjeu de cet atelier organisé à l'intention des femmes du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique.

Elle a rappelé à ses consœurs que la journée du 8 Mars est consacrée à la célébration de la *«Journée internationale de la femme»*. La particularité pour cette année, est qu'au-delà des activités festives qui marquaient généralement cette journée, une innovation inédite est introduite par l'Union Africaine et la CAOPA en invitant les femmes d'Afrique du secteur à réfléchir sur les voies et moyens permettant d'améliorer leurs conditions de travail et de vie.

Elle a attiré leur attention de prendre en considération le fait qu'elles ont laissé leurs enfants, famille et travail pour venir en quête d'une solution durable à leurs problèmes. En l'occurrence, elle les a exhortées « à produire un document qui donne une leçon à tout le monde en proposant à l'Union Africaine des actions concrètes ».

Elle a souligné que « les femmes sont la mère nourricière du monde, le poisson, surtout celui d'Afrique, nourrit le monde entier ». A cet égard, elle fait remarquer que ce sont les femmes qui dès les premières heures du matin sont debout et sont au niveau des plages, au bord des lagunes, dans les débarcadères, les marchés pour collecter les produits de la pêche et les mettre à la disposition des consommateurs.

Rappelant le thème de l'atelier « Droits de la femme et Réforme de la Politique de la pêche et de l'Aquaculture en Afrique », elle dira qu'elles ont une lourde responsabilité à la face du monde, et qu'au-delà de toutes considérations corporatiste, culturelle, ou d'autres natures, elles ne doivent pas se laisser abattre mais s'efforcer à produire un document convainquant pour que leurs préoccupations soient prises en compte dans la mise en œuvre de la Réforme de la Politique de la Pêche et de l'Aquaculture.

Dans ce cadre, elle note que les droits des femmes dans le secteur passent par l'éducation de leurs enfants, l'acquisition de connaissances, la formation et l'information, autant de domaines auxquels elles ont droit et il faut qu'elles y soient visibles. Elle fait remarquer qu'il y a toujours un élément déclencheur d'une situation importante et cette réunion en est une pour elles, car c'est la première fois qu'elles se réunissent dans un cadre aussi élargi à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Femme. Aussi, doivent-elles saisir cette bonne opportunité pour se faire entendre par les décideurs et faire valoir leurs droits légitimes.

En l'occurrence, elle a invité à toutes les participantes, quelque soit le secteur où elles évoluent, de faire un effort pour que les femmes de leurs pays respectifs adhèrent dans les organisations professionnelles afin de participer à la mise en œuvre de la Réforme introduite par l'Union africaine et de travailler à l'atteinte des objectifs visés concernant le droit des femmes. Il est également important a-t-elle dit «que les femmes s'investissent de la mission de s'assurer que leurs droits sont effectivement pris en compte dans le secteur».

Les principaux résultats de ces travaux déclinés en contraintes, opportunités, défis et mesures de mitigation sont résumés ci-après :

Domaines	Opportunités	Contraintes	Actions
	*Existence d'associations de femmes qui peuvent participer à la gestion	*Rareté de la ressource halieutique (pêche non responsable) ;	*Instaurer et assurer le suivi des repos biologiques ;
Disponibilité et accès à la	durable des pêcheries	*Difficulté d'accès (cherté : vente au plus offrant ;	*Augmenter les zones de pêche protégées ;
ressource		*Disponibilité insuffisante d'espaces	*Promouvoir la pisciculture ;
		(occupation par le maraîchage ;)	*Faciliter aux femmes l'acquisition de matériels de pêche ;
		*Sureffectif d'acteurs dans le secteur.	*Mettre en place un système de quotas à l'achat pour assurer l'approvisionnement des femmes.
	*Existence d'initiatives d'autofinancement	*Manque de garanties ;	*Renforcer les systèmes
	(tontines);	*Insuffisance ou	d'autofinancement

		inaviatanaa d'árarra	aviatanta :
	*Dagailailitá da	inexistence d'épargne	existants;
	*Possibilité de	durable ;	* Mattra an place des
Finance ment	financement par l'Etat	*	* Mettre en place des
Financement	et certains bailleurs ;	*système de	lignes de crédits avec
	*!	financement des	fonds de garantie
	*Important potentiel	banques non adapté	adaptées aux activités
	économique des	aux activités des	des femmes ;
	femmes (effectif dans	femmes ;	
	le secteur) ;		*Renforcement de
		*inexistence de volet	capacités en
	*Esprit de créativité.	financement dans la	recherche et
		quasi-totalité des	négociation de crédit.
		programmes et projets	
		de pêche.	
	*Diversité de la	*insuffisance voire	*Implantation
	gamme des produits	inexistence	d'infrastructures et
Valorisation de la	mis en marché ;	d'infrastructures et	équipements
production	*8.4 = 2(	d'équipements	adaptés ;
	*Maîtrise des	améliorés	
	techniques artisanales	(transformation,	*Allouer des espaces
	de transformation;	conservation, transport)	de travail aux0
	*Danasala néalla at	mis à la disposition des	organisations
	*Demande réelle et	femmes;	féminines.
	potentielle		*Renforcer les
	importantes des	* Manque d'espace de	capacités en
	produits.	travail (accès au	techniques améliorées
		foncier) et	de transformation,
		déplacements	emballage.
		fréquents difficulté de	
		pérenniser l'activité.	
	*F 4	*Damiàna davaniàna	*F:!!(!
	*Existence d'un	*Barrières douanières ;	*Faciliter les
0	marché important ;	*1	conditions et
Commercialisation	***************************************	*Inexistence de normes	modalités de mise en
	*Gamme de produits	africaine communes;	œuvre du libre
	divers;	*Transacrios	échange;
	*Dynamiama at canrit	*Tracasseries	*Donforcor loc
	*Dynamisme et esprit	administratives;	*Renforcer les
	d'entreprise des femmes ;	*Non structuration du	capacités des femmes en marketing,
	1611111163 ,	marché africain ;	entreprenariat,
	*Ouverture à	maione amoain ,	emballage;
	l'innovation.		cimbaliage ,
	THITIOVALIOH.	*Difficulté d'accès aux	*Créer le réseautage
		moyens appropriés de	des organisations des
		conditionnement,	femmes pour une
		transport;	interconnexion des
		transport,	activités.
		*Inadéquation des	40.171.001
		emballages.	
		ombanagoo.	

	lae · .	T # A 1	45.4
	*Existence de législation sur la	*Absence de visibilité des activités des	*Mener une étude sur étude sur les activités
	dimension genre qui	femmes	des femmes et leur
		lennies	contribution au
	met en exergue la	*Inexistence de	
	prise en compte des aspects		développement
		statistiques sur la contribution des	économique et social ;
	spécifiques aux	activités des femmes	*Promouvoir et
Gouvernance	femmes ;		favoriser le
Gouvernance	*Dianonibilité dos	dans le développement	
	*Disponibilité des institutions à	économique et social ;	réseautage des
		*Manaua da	organisations
	accompagner et	*Manque de reconnaissance et de	féminines ;
	promouvoir les	considération des	**Renforcer la
	femmes ;		
	*Forte capacité de	organisations féminines ;	dynamique
	<u> </u>		organisationnelle par
	mobilisation;	*Insuffisance voire	un bon système de
	*Ronno pródioposition	absence d'implication	coordination;
	*Bonne prédisposition	-	*Favoriser la
	au changement.	et de participation dans les instances et	
			participation effective des femmes dans les
		processus de prise de	
		décision ;	instances de prise de
		*Taux élevé	décision ;
			*Renforcement des
		d'analphabétisme ;	
		* Méconnaissance des	capacités en formation et connaissance des
		législations et de leurs droits ;	textes régissant le secteur.
		urons ,	Secteur.
		*Effets et impact des	*Coordination et
		changements	gestion concertée des
		climatiques	risques et
		(sécheresse,	catastrophes par les
		perturbation des	pays limitrophes;
Environnement		saisons, migration et	
		disponibilité des	*Appui aux initiatives
		ressources);	d'atténuation et
			d'adaptation ;
		*Difficulté d'accès au	
		foncer (tradition,	*Promotion d'une agro
		disponibilité, coût	écologie.
		élevé ;)	
		* Pollution, qualité,	
		disponibilité et accès à	
		l'eau.	
I .	l .		<u> </u>

## 2.1. Présentation d'expériences de programmes concernant les femmes

Après la restitution de la première session de groupes de travail, des présentations ont été faites sur des expériences de programmes concernant les femmes dans quelques pays.

• La Gambie est intervenue sur l'expérience du système de crédit à la pêche artisanale mis en œuvre dans son pays avec l'appui de l'Etat et quelques bailleurs en vue de faciliter le financement durable des opérateurs de la pêche, en particulier les femmes qui forment le lien entre la production et le secteur post-récolte; pour être en mesure de faire face à la conservation et à la gestion de la pêche (aires marines protégées-AMP, zones fermées et/ou Saisons de pêches).

Elle a également informé des actions entreprises dans le cadre de la stratégie de la gestion durable des pêcheries qui met en exergue le renforcement des capacités des organisations de pêcheurs au niveau local pour qu'ils soient mieux outillés à participer à la politique de gestion durable des pêcheries, faire face aux nombreux problèmes de développement au niveau local ,et augmenter la résilience au changement climatique au niveau communautaire.

• Le Cap-Vert a projeté une vidéo montrant l'activité des femmes qui s'adonnent à l'extraction du sable de mer, mettant en exergue les dangers auxquelles elles sont exposées, la précarité de leur situation socioéconomique, et les risques environnementaux y afférents.

Elle a en l'occurrence sollicitée de la part de l'Union Africaine et des bailleurs une assistance en vue d'atténuer la situation de précarité de ces femmes par des programmes leur permettant l'exercice d'autres types d'activités génératrices de revenus.

## 2.2 Accès aux Ressources non-financières pour les femmes dans la pêche-Bureau Interafricain des Ressources Animales L'Union africaine (UA-BIRA)

Cette dernière présentation est la suite de celles faites par cette institution qui vient compléter la problématique de l'accès des femmes aux ressources. Les ressources naturelles en constituent une part importante et essentielle, parce qu'étant l'entrée principale pour toute activité agricole. La capacité des femmes à y accéder conditionne le niveau d'exécution de leurs activités et la situation de leurs conditions d'existence.

Cette présentation souligne que :

- Les rôles que les femmes jouent dans les pêcheries ne peuvent pas être remplis ou même améliorés si elles n'ont pas accès à la terre et à l'eau :
  - Pour ces raisons, leurs droits d'accès à ces ressources, sont inscrits dans les principes fondamentaux de la Charte des Nations Unies sur les droits de l'homme, le Code de Conduite pour une Pêche

- Responsable de la FAO et le Cadre Politique et de la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture de l'Union Africaine.
- Les femmes, au même titre que tous les intervenants dans le secteur, ont dans le cadre de la gestion des ressources naturelles un droit à la terre et à l'eau, la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance.
- Leur rôle particulier en tant que mères et premières intervenantes dans la prise en charge des enfants rend particulièrement plus importants leurs droits d'accès à ces ressources.
- Les facteurs influant sur leur accès et la sécurité de l'accès aux ressources naturelles de la pêche et les activités connexes portent notamment sur :
  - L'Environnement sociopolitique : la culture, les politiques publiques, la stabilité nationale ;
  - Leur situation économique: État et tendances de développement national et économique mondiale,
  - L'accroissement démographique : populations en croissance,
  - Les changements climatiques ;
  - l'état de leurs connaissances et compétences limitées.

L'appréciation pertinente et l'amélioration des facteurs suscités sont indispensables afin d'assurer aux femmes d'être concurrentielles dans un monde en mutation.

## Quels sont les enjeux ?

- Accès à la terre (par exemple pour le logement, les sites de débarquement, etc.);
- L'augmentation de la spéculation foncière ;
- Les droits d'accès à la terre et de l'eau pour la production agricole des femmes rurales sont minimes et elles ne sont pas les principales décideurs ;
- Le plaidoyer justifiant les droits des femmes à l'accès aux ressources naturelles et ce qui doit être fait pour créer un changement positif en rapport avec:
  - Le droit de l'Homme et les droits de l'enfant ;
  - la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance ;
  - Gestion des ressources naturelles et le développement durable.

### L'avenir souhaité

Les déclarations ont été faites. Le défi est de mettre en œuvre ces déclarations pour qu'elles soient une réalité pour assurer que les femmes aient accès aux ressources naturelles nécessaires pour:

- Améliorer leur contribution à la pêche ;
- Gérer les ressources de la pêche pour une utilisation durable ;
- Optimiser les avantages qu'elles ont et que leurs familles tirent profit de leurs activités;

- Assurer aux femmes la sécurité des droits d'accès et de l'utilisation de ces ressources :
- Veiller à ce que les compétences et les capacités soient renforcées pour pallier les défis ci-dessus face aux changements socio-économiques mondiaux et les changements climatiques;
- Assurer la santé et la sécurité au travail dans le cadre de leurs droits d'accès.

## III. Restitution de la Deuxième session des travaux de groupes : Accès aux Ressources non financières pour les femmes dans la pêche;

L'après-midi a été consacrée à une deuxième session de travaux de groupes des femmes pour échanger sur les problématiques de l'accès aux ressources financières et non financières et autres problèmes spécifiques identifiés au cours des deux jours d'atelier.

L'exercice a consisté à faire un diagnostic approfondi de la situation des femmes dans le secteur de la pêche et de l'aquaculture. Il s'agit en l'occurrence d'identifier les actions concrètes qui peuvent concourir à l'amélioration de leurs conditions de travail et d'existence à travers le respect et l'application effective de leurs droits tels que définis par les conventions et la Réforme de la politique de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique définie par l'Union africaine.

Le résultat de cette deuxième session de travaux de groupe est résumé ci-après :

Domaines	Contraintes	Opportunités	Actions prioritaires
Foncier	* Accès difficile aux fonciers (socioculturel, manque de financement, religion,).	*Existence des lois foncières.	* Plaidoyer sur l'application des lois en vigueur.
Eau	* Changement climatique (Sècheresse, perturbation des saisons, ensablement, pollution, inondations); *La concurrence pour l'eau par d'autres usages;	*Cogestion entre Etats frontaliers.	*Appui aux initiatives d'adaptation et d'atténuation des effets de changement climatique aux femmes. *Promouvoir des activités agro écologiques (Pêche - aquaculture, agriculture, élevage et foresterie).
Infrastructures	*Manque et/ou méconnaissance de l'existence d'infrastructures de transformation et de conservation améliorées ; *Manque de moyens logistiques de travail (bureau, appareils	* créativité et facilité d'adaptation.	*Renforcer les capacités;  *Faciliter l'accès et mise à la disposition d'infrastructures de transformation et de conservation.

	électroniques,)		
	* Coût et disponibilité	*Possibilité	
	•		
	financière pour l'acquisition d'embarcations ;	d'acquisition de	
	d embarcations ,	matériel de pêche	
Equipements	*obligation d'embaucher des		
Lquipements	pêcheurs ;		
	pechedis,		
	*coutume dans certains pays		
	interdisant la manipulation		
	des engins de pêche par les		
	femmes.		
	*Rareté des ressources à	*Sensibilité des	*Faire respecter le suivi
	cause des activités	femmes à la gestion	des repos biologiques ;
	destructives (utilisation des	durable des	, , , , , , , , , , , , , , , , , , , ,
	engins de pêche prohibés,	ressources;	*Promouvoir la
	occupation des plans d'eau		pisciculture;
	par les cultures maraichères,	*Issues de familles	
	pollution);	de pêcheurs (femme,	*Approvisionnement des
		fille, sœur);	femmes aux matériels
	*Manque de ressources		de pêche (pirogue à
	financières (vendu aux	* Abondance et	moteur, filets et autres
	personnes plus offrant,	variété de d'espèces	engins de pêche,
	système de troque);	de poisson	chambre et camion
Poisson-			frigorifique);
ressources	*Absence de suivi sur place	*Volonté des femmes	
naturelle	des pêcheurs financés par	au travail	*Augmentation des aires
	les femmes ;		protégées ;
	*Tran d'actours autour de la		* Sécurisation des
	*Trop d'acteurs autour de la		
	ressource;		emplois de femme dans la pêche ;
	* Complexité et lourdeur de		ia pecile ,
	la procédure d'obtention de		*Mettre en place un
	licences de pêche		système de quotas à
	(implication de plus de		l'achat des poissons
	l'autorité gouvernementale);		(pour assurer
	, ,		l'approvisionnement en
	* Incapacité d'accéder au		poissons des femmes);
	bois pour fumer en raison de		
	la distance et de la		* Délimiter des zones
	déforestation et de		dans les eaux marines
	l'insécurité dans certaines		pour les pêcheurs
	régions.		artisanaux et
	*Droblàmo d'ésculoment	*Divoroitá dos	mariculture.
	*Problème d'écoulement	*Diversité des	*Faciliter et appliquer le
Marché	dans les marchés ;	produits ;	libre échange des
IVIAI CI IC	* Problème de la qualité des	*Existence de	produits entre pays ;
	produits au niveau de	marchés aux niveaux	* Renforcer les capacités
	normes sanitaires et	local et régional ;	des femmes en
	d'hygiène ;	ioodi ot regional ,	marketing, en technique
	a nygiono ,		entreprenariat féminin);
	*Problème d'acheminement		ondopronunationiiii),

	des produits (manque de moyen de transport, piste défectueuse ;	*Réseautage des organisations féminines ;
	* coût d'écoulement des produits exorbitant (barrière douanière et tracasserie) ;	*Faciliter l'interconnexion des vendeuses et acheteurs ;
	* Sécurité sur la route et le vol de poissons pendant le chargement et le transport ;	*Mettre en place un système d'informations sur le marché ;
	* Le manque d'information sur le marché ; *Barrière linguistique à la fois au niveau national et	Renforcement des capacités en : -Alphabétisation ; -Gestion financière ; -Techniques de
	régional ;	transformation et valorisation de poisson;
	* lourde charge de travail domestique ne permettant pas aux femmes d'être loin de la maison pendant de longues périodes.	
	*Manque de propriété foncière ;	*Renforcement des capacités à la fois en termes d'infrastructures
Aquaculture	* Terrain coûteux à louer dans les cas où vous ne disposez pas des terres convenant à proximité du domicile (tout terrain n'est pas approprié pour l'aquaculture);	et de formation ;  * Délimitation des zones d'élevage en cages dans les eaux intérieures ;  * Accorder des subventions.
	* Conflit politiques d'utilisation des terres et des préoccupations environnementales ; * Quantité et qualité des alevins et des aliments inadéquats ;	Subvertions.
	*Manque de connaissances dans la production de d'alevins et d'aliments ;	
	*Manque d'installations de production (technologie, écloseries, aliments);	
	* Manque de connaissances et d'installations pour la bonne manutention et le	

	transport des alevins de		
	poissons;		
	* Manque de connaissances dans la gestion de l'étang (qualité de l'eau, l'échantillonnage, l'alimentation, le contrôle des maladies, etc.);		
	* Manque de connaissances de l'élevage en cage, et méthodes de mariculture ;		
	* Règlement dans certains pays ne permet pas la commercialisation du poisson en dessous de		
	certaines tailles.		
Gouvernance	*Manque de visibilité :  - Statistique ;  - Production ;  - élément chaine de valeur ;  - rentabilité;  - non reconnaissance des organisations ;  *Manque de projets fiables ;	*Potentiel existant (nombre important des femmes, dynamisme, esprit de créativité des femmes); * Femmes organisées en groupements	*Vulgariser la production ;  * Prendre en compte et prioriser les activités des femmes de la filière ;  *Participation dans les cadres de concertation et instances de décisions ;
	* Non prise en compte des activités des femmes de la filière pêche dans les projets et programmes ; Administration et Gestion e interne des organisations	* Disponibilité des projets et programmes de développement.	* Renforcement de capacités : - en droits/devoirs ; - Organisation, gestion et dynamique organisationnelle ;
	interne des organisations		*Meilleure comptabilisation du rôle des femmes ;
			*Recherche et données sur le travail des femmes (données statistiques, études);
			*Visibilité de travail des femmes.

## 3.1. Concertation pour la célébration de la journée internationale de la femme en 2017

Au terme de leurs travaux de groupes, les femmes se sont concertées pour le choix du pays qui doit accueillir la prochaine édition de la célébration de la journée internationale de la femme. Elles ont convenu de faire cette manifestation à Kampala en Ouganda.

Le choix de ce pays est justifié par leur désir de sortir du cadre de la sous-région Afrique de l'Ouest et de partager leurs expériences avec d'autres pays du continent.

#### 3.2 Clôture de l'atelier

Au terme des travaux, l'atelier a été clôturé par la représentante du Ministère de la Pêche et de l'Économie Maritime. Auparavant, les représentants de l'Union Africaine, des partenaires de la CAOPA, et le Président de la CAOPA ont respectivement pris la parole pour se féliciter des résultats positifs de l'atelier.

Le sentiment général qui se dégage de leurs interventions est que cet atelier a permis d'identifier les actions pertinentes qui peuvent concourir à lever les contraintes qui freinent le développement et l'épanouissement des femmes qui évoluent dans le secteur.

Cette appréciation procède de leur conviction que les États africains se sont résolument engagés à la mise en œuvre effective des droits des femmes de la pêche artisanale et de l'aquaculture à travers la Stratégie du Cadre de la Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique dont les dispositions pertinentes renvoient aux différentes Conventions internationales relatives aux droits de l'homme dont notamment la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples.

C'est pour toutes ces raisons que le Président de la CAOPA a réitéré son appel aux Etats africains, à ses partenaires et à toutes les institutions nationales et internationales intervenant dans le secteur de la pêche d'appuyer leur requête introduite auprès de l'Union Africaine pour déclarer une « Année africaine de la pêche artisanale ».

Le représentant des partenaires de la CAOPA quant à lui a réitéré leur disponibilité à accompagner la Confédération dans ses actions menées pour le développement durable de la pêche artisanale en général et particulièrement en direction des femmes du secteur qui constituent l'élément principal de contribution à la sécurité alimentaire.

La représentante du Ministre de la pêche et de l'Economie Maritime a remercié l'Union africaine et la CAOPA d'avoir fait l'honneur à la Mauritanie d'abriter cet important atelier. Elle a exhorté les délégations des différents pays à restituer les conclusions des travaux aux membres de leurs organisations respectives pour permettre à toutes les femmes d'être au même niveau d'information.

À l'Union africaine et la CAOPA, elle les a demandées de mettre en œuvre tout ce qui est dans leurs possibilités pour la saisine des États et la concrétisation des recommandations issue de ces travaux.

## Journée du 08 Mars :



## VI- Célébration de la Journée Internationale de la femme

#### 4.1 Déroulement de la cérémonie

La cérémonie s'est déroulée au débarcadère du **marché de poisson de Nouakchott** situé dans la commune de **Tevragh-Zeina** à Nouakchott Elle a enregistrée, outre les participants à l'atelier, une importante présence d'acteurs et professionnels de la pêche artisanale de la Mauritanie et d'autres pays de la sous-région dont une forte colonie de pêcheurs sénégalais. Elle a été rehaussée par la présence de la représentante du Ministre de la Pêche et de l'Economie Maritime de la Mauritanie, de la Mairesse de la commune, du Directeur des pêches.

## Allocution de Madame Fatimetou Mint Abdelmalick Mairesse de la commune de Tevragh-Zeina :

Madame la Mairesse dans son allocution a souhaité la bienvenue à l'ensemble des délégations venues participer à l'atelier et à la célébration de la journée internationale de la femme. Elle s'est réjouie du choix porté sur la Mauritanie et s'est dit fière et honorée d'abriter cette célébration dans sa commune.

Parlant de la pêche, elle indique que ce secteur est le premier contributeur de l'économie en Mauritanie en ce qui concerne le budget de l'Etat et fourni un nombre

important d'emplois notamment pour les femmes essentiellement actives dans la transformation artisanale.

Elle apprécie que l'Union africaine ait déclarée l'année 2016 « Année des droits de l'homme » et organisé en partenariat avec la CAOPA un atelier sur les droits de la femme dans le secteur de la pêche artisanale qui permettra aux Etats de mieux prendre en considération cette catégorie importante d'acteurs très souvent marginalisés dans le cadre de l'amélioration de leurs conditions de travail et d'existence à travers la reconnaissance et la mise en œuvre effective de leurs droits.

A cet égard, elle souligne que le Gouvernement de la République Islamique de Mauritanie place la femme au cœur de ses actions de développement et œuvre à renforcer leurs droits et invite l'Union africaine et la CAOPA à renforcer leurs efforts pour une meilleure prise en compte par les Etats des intérêts des femmes du secteur.

Pour terminer, elle a souhaité une bonne célébration de la journée des femmes et un bon retour à tous les participants dans leurs pays respectifs.

### Allocution de Madame Antonia Adama DJALO, Vice-présidente de la CAOPA

Madame DJALO a dit le plaisir qu'elle éprouve par le fait que l'Union Africaine ait déclarée l'année Deux Mille Seize (2016) « *Année des Droits de l'Homme* » et de rappeler en l'occurrence que les Etats africains ont adopté en Juin 1981 la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples à la dix-huitième Conférence des Chefs d'état et de Gouvernement en Juin 1981 à Nairobi, Kenya.

Elle a, au nom des femmes des communautés de pêche artisanale d'Afrique félicité l'Union Africaine d'avoir consacré le thème des Droits de l'Homme pour cette année et qui vient à son heure pour dit-elle, « rappeler aux gouvernements africains l'engagement que les Etats ont pris et les obligations qui les lient pour garantir et promouvoir les droits inaliénables des femmes que leur confère cette Charte » Elle souligne que cette Déclaration trouve toute sa quintessence dans les communautés de pêche artisanale d'Afrique où la femme est le pilier de la famille et s'occupe de l'éducation des enfants et de la gestion du ménage, est en plus investie de la responsabilité de l'éducation des enfants parce qu'étant la gardienne des valeurs qui inculquent le civisme à travers les us, coutumes et normes admises par la communauté.

A cet égard, elle fait remarquer que la CAOPA a bien compris la place et le rôle de la femme dans les communautés de pêche artisanale en Afrique. C'est pour cette raison que la femme figure en bonne place dans ses textes fondamentaux qui prévoient aussi bien au niveau de la Charte que des Statuts la dimension genre avec principalement l'implication des femmes dans tout processus décisionnel et opérationnel pour une meilleure prise en charge de leurs préoccupations et attentes spécifiques en vue de porter leur plaidoyer au niveau des leurs Etats respectifs, ses partenaires et les institutions internationales compétentes.

Au demeurant, pour permettre aux femmes des communautés de pêche artisanale d'Afrique de jouer pleinement le rôle qui est le leur et participer efficacement au

développement économique, sociale et culturel de nos pays ,elle a appelé les Etats africains à appliquer dans toutes ses dimensions, les conventions et autres instruments adoptés dans le cadre de l'Organisation de l'Unité Africaine, et de l'Organisation des Nations-Unies et de renforcer les droits légitimes des femmes que leur confèrent ces conventions.

Elle fait remarquer que des mesures qui concourent à cet idéal figurent en bonne place dans les Directives Internationales Volontaires de la FAO pour assurer une Pêche Artisanale Durable et la Nouvelle Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique de l'Union Africaine et récemment, la Résolution 70/1 des Nations Unies sur le Développement Durable à l'horizon 2030 et demande aux Etats de les mettre en œuvre en les intégrant dans leurs législations nationales.

C'est pourquoi, dit-elle, en raison de tout ce qui précède, la CAOPA a introduit auprès de l'Union Africaine une requête demandant de déclarer l'année Deux Mil Dix Sept «Année Africaine de la Pêche Artisanale», et de demander en l'occurrence à nos Etats et aux organisations nationales et internationales qui interviennent dans le secteur des pêches de soutenir et d'appuyer cette requête qui permettra entre autre résultats de vulgariser et de mettre en œuvre les instruments suscités pour assurer un développement durable de la pêche artisanale pour une prospérité partagée, secteur dans lequel les femmes contribuent grandement à la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

Pour terminer, elle a exprimé au nom de toutes les femmes des organisations professionnelles, membres de la CAOPA, leur gratitude à Son Excellence Mohamed OULD ABDEL AZIZ, Président de la République Islamique de Mauritanie, au Gouvernement et aux citoyens de la Mauritanie pour leur accueil chaleureux et leur généreuse hospitalité ainsi que pour leur excellente organisation de cette journée.

## Allocution de Monsieur Francisco MARI, représentant les partenaires de la CAOPA :

Monsieur Francisco MARI en présentant son organisation « Pain pour le Monde »indiquera que celle-ci est impliquée dans la lutte contre la faim et la pauvreté.

Ainsi, il a apprécié le fait que l'Union africaine soutient cette année, la rencontre des femmes du secteur de la pêche artisanale à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de la femme qui est à sa quatrième édition en Afrique sous l'égide de la CAOPA.

Il a exprimé sa satisfaction sur la façon dont s'est déroulé l'atelier sur les droits des femmes dans la pêche artisanale qui a permis d'appréhender l'importance de la femme dans le secteur.

Il fait remarquer, qu'en Europe, beaucoup pensent que l'exploitation de la ressource halieutique est le seul fait des pêcheurs et que les femmes n'y ont pas un apport significatif.

Contrairement à cette idée préconçue dit-il, « les femmes du secteur de la pêche en Afrique sont au cœur de toute la chaîne de valeur et se sont-elles qui fournissent la nourriture aux populations en poisson qui est une denrée importante dans l'alimentation ». Ce rôle important de la femme est pour lui, malheureusement pas bien connu.

Pour ces raisons, Monsieur MARI dira que son organisation ainsi que les autres partenaires de la CAOPA, continueront aux côté de la FAO et de l'Union africaine et d'autres organisations à sensibiliser les bailleurs et institutions internationales à soutenir cette chaîne de valeur qui est essentiellement féminisée, qui dit-il « sans l'intervention de ces femmes, le poisson pourrira sur les plages. Cela veut dire que les femmes doivent être au cœur de tous les soutiens au niveau national par les gouvernements et les bailleurs».

Aussi, il pense que la déclaration des femmes est un jalon important, pour qu'en Afrique et partout dans le monde, on comprenne et prenne en compte le rôle des femmes dans le secteur de la pêche artisanale.

#### 4.2 Déclaration de Nouakchott

L'acte final de la cérémonie est marqué par la lecture de la déclaration des femmes. Celle-ci a été lue dans trois (03) langues : anglais, arabe et français pour une large compréhension des participants.

Cette déclaration a rappelé les principales conventions et autres instruments qui traitent les droits de l'homme et de la femme en leur reconnaissant l'égalité et la non-discrimination entre hommes et femmes, la participation, la non-exclusion des hommes et des femmes dans les prises de décision, notamment : la Déclaration universelle des Droits de l'Homme des Nations Unies, la Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples de l'Union Africaine.

Elle a également indiqué des programmes visant à instaurer la durabilité du secteur des pêches et l'amélioration des conditions d'existence et environnemental dont : le Programme de Développement Durable à l'horizon 2030 des Nations Unies, le Cadre Politique de la Stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique, les Directives de la FAO pour une Pêche Artisanale Durable.

Elle a mis en exergue l'importance de la pêche artisanale en Afrique en termes de création d'emplois et de richesse pour les États et la place et le rôle qu'y occupent les femmes, qui malgré leur contribution, souffrent de marginalisation.

À travers cette déclaration, les Femmes du secteur de la pêche et de l'aquaculture en Afrique ont interpellé les États et les institutions nationales et internationales à mettre en œuvre des mesures définies dans les documents suscités pour une meilleure prise en compte des femmes du secteur en vue de l'amélioration de leurs conditions de travail, d'existence et la valorisation de leur statut social.

Elles ont demandé aux États d'entériner la requête introduite par la CAOPA auprès de l'Union Africaine pour déclarer une « Année Africaine de la pêche artisanale »

pour vulgariser et inciter les États à la mise en œuvre de la Politique de la stratégie de Réforme de la Pêche et de l'Aquaculture en Afrique, et les Directives pour une pêche Artisanale Durable en vue de permettre aux femmes de participer pleinement au développement économique et social de l'Afrique, par la prise en compte de la pêche artisanale dans toute politique de développement.

## **ANNEXE**

Annexe 1 : Ordre du jour de l'Atelier

Temps	Évènements	Présentateur/Facilitateur
Jour 1: 06 Mars 2016		
09:00 – 09:30	Enregistrement	UA-BIRA/CAOPA
09:30 – 10:00	<ul> <li>Allocution du Président de la FNP</li> <li>Allocution du Mr Le Maire</li> <li>Allocution de la Vice – Présidente de la CAOPA</li> <li>Allocution du Directeur de l'UA-BIRA</li> <li>Allocution du Ministre des affaires sociales, de l'enfance et de la famille</li> <li>Discours d'ouverture Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime</li> </ul>	UA-BIRA/CAOPA
10:00 – 10:45	<ul> <li>Allocution Liminaire sur « 2016: Année des Droits de l'Homme en Afrique, avec un accent particulier sur les Droits des Femmes »</li> <li>Présentation des objectifs et des résultats attendus de l'Atelier</li> </ul>	Direction Développement de la Femme et du Genre de la CUA UA-BIRA
	Adoption de l'ordre du jour	
10:15 – 10:45	Session Photo du Groupe et Pause-Café/Thé	
10:45-11:00	Introduction des participants	
11:00 – 12:30	Le Cadre Politique et de la Stratégie de la Reforme des Pêches et de l'Aquaculture en Afrique	UA-BIRA
	Droit des Femmes et Pêches en Afrique	CAOPA
12:30 – 13:00	Discussions	Participants
13:00 – 14:00	Déjeuner	
14:00 – 16:00	Présentations et Panel de Discussion : sur l'Accès aux ressources financières (Crédits) : Défis, Partage d'Expériences et Bonnes Pratiques.  Modération: Union Maghreb Arabe (UMA) :  1. Cote d'ivoire 2. Uganda 3. Algérie 4. PRAO-Banque Mondiale 5. La politique Publique de Financement dans le secteur de la pêche artisanale : cas de la Mauritanie (MPEM)	UA-BIRA/CAOPA
16:00 – 16:15	Pause-Café/Thé	
16:15 – 17:15	Première Session du Groupe Travail :  • Identification des contraintes, des opportunités et actions prioritaires pour renforcer et améliorer l'accès des femmes aux ressources financières dans le secteur des Pêches.	Participants

Jour 2: 07 Mars 2016		
09:00 – 10:00	Continuation de la Première Session de Groupe Travail	
10:00 – 11:00	<u>Séance Plénière</u> : Rapports de la Première Session des Groupes de travail	Participants
11:00- 11:15	Pause-Café/Thé	
11:15 – 13:00	Présentations et Panel de Discussion : sur l'Accès aux ressources non financières (foncières, infrastructure, poissons, marchés, etc.) : Défis, Partage d'Expériences et Bonnes Pratiques.  Modération: A identifier :  1. Tunisie  2. AU-IBAR  3. Droits d'Usage (User Right) FAO-FIPI  4. Mauritanie 2000  5. CSRP  6. Femme de la chaine de valeur et l'Industrie des Pêches en Afrique de l'Est (EAIFFPA)	UA-BIRA/CAOPA
13:00 – 14:00	Déjeuner	
14:00 – 16:00	<ul> <li>Deuxième Session du Groupe Travail</li> <li>Identifier les contraintes, les opportunités et les actions prioritaires pour renforcer et améliorer l'accès des femmes aux ressources non financières dans le secteur des Pêches</li> </ul>	Participants
16:00 – 16:15	Pause-Café/Thé	D
16:15 – 17:15	<u>Séance Plénière</u> : Rapports des Groupes de travail ( <i>Deuxième Session de Groupe Travail</i> )	Participants
17:15 – 17:30	Présentation des Conclusions issus de l'Atelier	UA-BIRA/CAOPA
Jour 3: 08 Mars 2016	Célébration de la Journée Internationale de la Femme	
09:00 – 09:30	Mise en place des Invités	UA-BIRA/CAOPA
09:300 – 12:00	Cérémonie des Discours Officiels des Autorités :  - Allocution du Président de la FNP  - Allocution la Vice-Présidente de la CAOPA  - Allocution du Représentant des Partenaires de la CAOPA  - Allocution de l'Union Africaine/UA-BIRA  - Discours du Ministre de la Pêche et de l'Économie Maritime  - Discours du Ministre des Affaires Sociales, de l'Enfance et de la Famille	
12:00 – 12:30	Lecture de la Déclaration des Femmes	CAOPA/UA-BIRA
12:30 – 14:00	Déjeuner	

Annexe 2 : Liste des Participants

No.	Pays	Prénom (S)	Nom	Contact Email
1	ALGERIA	MERIAME	LOUCHAMI	rapaalgerie@gmail.com
2	Benin	AYABA VICTOIRE	GOMEZ	unapemab@yahoo.com
3	Burkina Faso	CHRISTINE ANGELE	BOUGOUMPIGA	bchris neangele@yahoo.fr
4	BURUNDI	MUSANISONI	Consolate	musanisoniconsolate@yahoo.fr
5	Cameroun	Dewa	Aminatou epoux	beyene.beyene@yahoo.fr
			Mohamadou	
6	Cameroun	Mouto	Anne	abaniyo3@yahoo.fr
7	Cameroun	Nadine Flore	Magne Kaptue	nadflore@yahoo.fr
8	Cap Vert	MARIA DA CONCEIção	TAVARES MENDES FURTADO	januariorafa@gmail.com
	CHAR	e1 1		Adad.cv@gmail.com
9	CHAD COMOROS	Fihil	Agoî	pechetchad@yahoo.ca.
10 11	CONGO	ALI SIDI Kikebosso nee Tsembo	HIKIMAT BINT Agnes Bertille Pelagie	fatoumamzali@yahoo.fr ngouembe@yahoo.fr
12	Côte d'Ivoire	MICHELINE	DION SOMPLEHI	avep a@yahoo.fr
13	DRC	MAISHA ISHINGWA	Patricia	patriciamaisha@yahoo.fr
14	ETHIOPIA	Tesfa Gife	Enyew	tesfa4me4@gmail.com
15	Gambia	FATOU PIERRE	CHOYE	dawda saine@yahoo.com
16	Gambia	FATOU	JOOF	fatou2joof@yahoo.co.uk
17	Ghana	ABA	MANSA	darkonana2011@gmail.com
18	GUINEA BISSAU	Cadi	Nanqui	alfac82@yahoo.fr
19	GUINEA BISSAU	Antonia Adama	Djalo	Caopa.peche@gmail.com
20	GUINEA EQUATORIAL	Natividad	OBONO NZANG	natividad.obono@gob.gq
21	Guinee	BOUNTOURABY	CAMARA	ajpag26@gmail.com
22	KENYA	Beth Sheba	Wagude	beth.wagude@afipek.org
23	Liberia	BAYON	THERESA SIA	liberiaar_sanal_shermen@yahoo.com
24	Madagascar	Landy Soambola	AMELIE	
25	Malawi	Ida Grace	Mapeto	idamapeto@ymail.com
26	Mali	FATOUMATA	DIALLO (époux SIREBARA)	cooperamul_f2@yahoo.fr
27	Niger	Amadou Kounou	Mariama Garba	h.talatou@yahoo.fr
28	Uganda	PERUS	LOGOSE	anatseba@yahoo.com
29	RCA	AKE TENDENGUE	Donatienne	ake_donatienne@yahoo.fr
30	Rwanda	KAMONDO	STEPHANIE	nyfak2013@gmail.com
31	SAO TOME	de Carvalho Rompão	Fernanda	fernandarompao@hotmail.com
32	Senegal	FATOU	SENE	sarrgilbert@gmail.com
33	Senegal	Diop	Khady	caopa.peche@gmail.com
34	Senegal	Cherif Younouss	Ndiaye	caopa.peche@gmail.com
35	Seychelles	Karine Paula Madeleine	Rassool	krassool@sfa.sc
36	Sierra Leone	MARIATU	SESAY	Slafu2013@yahoo.com
		Suzan Gabriel		
37	SOUTH SUDAN		Fandas	mberafandas@gmail.com
38	SUDAN	Karom	Nadia Aldirdiri Omer Babiker	mohamedkarar1998@hotmail.com
39	SWAZILAND	Vilakati	Queen Chazile	fredmagagula@yahoo.co.uk
40	TANZANIA	Radhmina Ramadhan	Mbilinyi	rad1213@yahoo.co.uk
/11		ADIOAV/I	TOGBENOU	rkitery@gmail.com togbenourose@yahoo.fr
41	Togo TUNISIA	ADJOAVI		
		Samia	Lamine	rtpad.tn@gmail.com
	SAR STAFF	Aboubacar	Cidibo	ahouhacar cidiha@au ibar ara
43	Guinea	Aboubacar	Sidibe	aboubacar.sidibe@au-ibar.org
44	Uganda	Nelly	Isyagi	Nelly.isyagi@au-ibar.org
45	Uganda	Annie	Lewa	annie.kigezo@au-ibar.org
46	Burundi	Anne	Nirere	anne.nirere@au-ibar.org
47	Kenya	Shadra	Zaid	shadra.zaid@au-ibar.org
48	Kenya	Kayitesi	Hashil	hashil.kayitesi@au-ibar.org
<b>8</b> 9ège	OEDI - Danta Carala	fa <b>vic (obrie</b> ) – Médine/Mbour -	C <b>Maloka</b> Tel: +221 33 954 70 90 -	+ <u>2021a Rok 3398 @9a1f2ica - BaPrio Ante-Ag</u>

Mbour-Sénégal Site Web : caopa-africa.org - Email : contact@caopa-africa.org - caopa.peche@gmail.com Arrêté N° 01OO46/MINT/DGAT/DLA-PA du 1-07-2013